

Installation du Conseil Municipal des Enfants

Les séances plénières

Ces réunions regroupent tous les jeunes conseillers afin qu'ils exposent leurs idées et leurs projets en cours. Elles sont publiques et seront au nombre de 2 à 3 par an durant le mandat.

Le Maire préside cette séance, qui est animée par le 1er adjoint en charge du Projet Educatif et Scolaire et se déroule en présence d'autres élus.

Les jeunes conseillers recevront l'écharpe tricolore lors de la première séance plénière.

Les réunions de travail

Ces réunions permettent aux jeunes élus d'échanger avec les adultes sur leurs idées.

En fonction des différents projets choisis, des commissions thématiques pourront être mises en place. Le rythme des réunions sera défini en fonction de l'avancée des travaux (une par mois).



Tu souhaites en savoir plus ?

Alors, demande à ton instituteur ou institutrice des précisions sur la mise en place du Conseil Municipal des Enfants.

Tu peux aussi t'adresser au service Education à la Mairie de Fontaines-sur-Saône ou te rendre sur le site Internet de la ville à l'adresse www.fontaines-sur-saone.fr rubrique Ma vie au quotidien > Vie scolaire.

Guide pratique du



Conseil Municipal des Enfants

À l'usage des écoliers

Le Conseil Municipal des Enfants C'est quoi ?

C'est un lieu d'échanges ou de propositions où les enfants ont la parole à travers leurs "Conseillers", groupe d'enfants élus par leurs camarades.

Le Conseil permet aux enfants de s'exprimer, de débattre, d'émettre des idées, d'être des acteurs de la vie locale.

Les jeunes Conseillers vont échanger avec les adultes sur leurs projets dans l'intérêt général et participer à la vie locale.



Les missions du conseiller

12 enfants de CM1 et CM2 seront élus par leurs camarades des classes de CE2, CM1, CM2 pour une **période de 2 ans**. On les appelle **conseillers**.

Si tu es élu au conseil, tu auras un rôle important car tu devras :

- ✗ Représenter tous les enfants de la ville
- ✗ Agir pour ta commune

Ton rôle

- ✗ Exprimer tes idées et les défendre
- ✗ Proposer des projets et les réaliser
- ✗ Ecouter et respecter les points de vue de chacun

Travail, motivation et dynamisme seront nécessaires pour respecter les engagements vis-à-vis de tes camarades.

Le Conseil Municipal des Enfants

Comment se déroulent les élections ?



Composition

Le Conseil est généralement composé de 12 enfants de CM1 et CM2, 6 de l'école du Centre, 6 de l'école des Marronniers.

Le mandat des jeunes conseillers est de 2 ans. Il n'y a pas d'élection de "Maire Junior".

Les élèves élus en CM2 continueront leur mandat lors de la 6ème.

La campagne électorale

Tu présenteras un programme (tes idées, tes projets) aux autres enfants de ton école sous forme d'affiches ou autre supports.

Tu pourras aussi expliquer à l'oral ce programme auprès de tes camarades.

Le jour de l'élection

Le scrutin se déroule dans ton école.

Le vote se fait à bulletin secret. Chaque bulletin porte le nom et le prénom du candidat.

Il y aura un isoloir où tu choisiras le candidat et une urne où tu déposeras ton bulletin de vote.



Les élus du CME 2014-2015



Une expérience enrichissante...



« Nous avons beaucoup aimé faire le CME. On s'occupe des autres, on améliore la ville, on rencontre des personnes.

Pour les projets, il faut penser à tout. Où on peut faire les choses? Comment? Est-ce qu'on a les moyens? »

Comment voter ?

Le jour de l'élection tu prends une enveloppe et tous les bulletins qui sont sur la table.

Tu vas dans l'isoloir et tu glisses dans l'enveloppe le bulletin du candidat que tu as choisi.

Tu te présentes à la table de vote. Ton nom est lu à haute voix.

Tu glisses ensuite l'enveloppe dans l'urne et le président confirme "a voté".

Tu signes la liste d'émargement en face de ton nom.

Le dépouillement et l'annonce des résultats

Le Président ouvre l'urne et avec ses assesseurs (assistants), ils comptent le nombre d'enveloppes. Quelques enfants désignés (non candidats) procèdent au dépouillement.

Un enfant ouvre l'enveloppe, un enfant lit à haute voix le nom inscrit sur le bulletin, deux enfants enregistrent le nombre de voix sur la feuille de pointage.

Les candidat qui ont obtenu le plus grand nombre de voix sont élus.

Enfin on remplit le procès-verbal des résultats et le président proclame les résultats et le nom des élus.